

Code Postal : 31360

Téléphone 05 61 90 02 25

Télécopie 05 61 90 07 88

Courriel : mairie-de-boussens@wanadoo.fr



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE – RENDU**  
**SEANCE DU 1ER JUILLET 2019**

**Présents** : MM. SANS, RAMEAU, Mmes GERARD, SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, LIVOTI, Mmes DALLAZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO (Proc.), Mme AIMONE-CAT, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.

**Absente** : Mme TONELLO

**Absents excusés** : M. AMOUROUX (Proc. M. PIZZATO)

**Secrétaire de séance** : M. LIVOTI Antoine

Ouverture de la séance à 19 h 00

**ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 4 questions seront rajoutées à l'ordre du jour :

- Autorisation de signature de la convention avec le Conseil Départemental pour les travaux de mise en place d'un passage piétons « intelligent »
- Validation des taux « promus-promouvables » après avis du Comité Technique Paritaire
- Signature de l'avenant n°1 au marché du lot n°9 pour les travaux de constructions de 8 logements
- Acceptation d'un marché de sous- traitance présenté par l'Entreprise SEDEC pour les travaux de construction de 8 logements

\* Le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 03/06/2019 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

1°- Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux en mars 2020, **la répartition des sièges du Conseil Communautaire doit être posée.** Les communes doivent procéder par accord local, à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire avant le **31 août 2019.**

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de répartition établi par le Conseil Communautaire qui fixe à 87 le nombre total de sièges.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

2°- a) Monsieur PIZZATO présente la **décision modificative au Budget Communal 2019** nécessaire pour la régularisation d'opérations réelles mal comptabilisées :

**Dépenses investissement :**

Art. 1323 : + 78 767,70 €

Art. 4581102 : + 9 300,00 €

**Recettes Investissement :**

Art. 4582101 : + 88 067,70 €

Décision modificative adoptée à l'unanimité des membres présents.

b) Il y a lieu également de procéder à un **virement de crédits** de l'article 6218 vers l'article 62878 d'un montant de **16 000 €** afin de pouvoir verser la participation à la Mairie de Cassagne pour la prestation du Moniteur d'Education Physique aux écoles de Boussens pour les années 2018 et 2019.

Décision modificative adoptée à l'unanimité des membres présents.

3° - Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les agents municipaux intervenant à la cantine scolaire se plaignent de chaleur dans la salle du restaurant en période printanière et estivale. Monsieur le Maire propose **d'installer une climatisation réversible** et présente le devis proposé par l'Entreprise ERD à Eaunes (31) d'un montant de **19 707 € H.T.** Monsieur le Maire propose de demander l'aide du Conseil Départemental.

Propositions adoptées à l'unanimité des membres présents.

4° - Monsieur le Maire rappelle le **projet d'expérimentation de signalisation horizontale dynamique assistée par intelligence artificielle « FLOWEL »** sur la RD 817 dans le cadre des travaux d'urbanisation de cette route. A cet effet, une convention doit être conclue entre le Conseil Départemental et la Commune. Elle fixera la participation financière de la Commune à 50 % du montant des travaux soit **25 000 € H.T.**

Autorisation est donnée pour la signature de cette convention à l'unanimité des membres présents.

5° - Monsieur le Maire rappelle la **proposition des taux promus-promouvables** nécessaires à l'avancement de grade du personnel communal. Le Comité Technique Paritaire ayant émis un avis favorable dans sa séance du 24/06/2019, il y a lieu de valider cet avis.

Avis validé à l'unanimité des membres présents.

6° - Monsieur le Maire présente **l'avenant n° 1 au marché du lot n° 9 conclu avec l'entreprise ADECOTHERM** dans le cadre des travaux de construction de 8 logements. Les travaux supplémentaires concernent la pose de poubelles de tri sélectif dans chaque logement et s'élèvent à la somme de **1 545,60 € H.T.**

Avenant approuvé à l'unanimité des membres présents.

7° - Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du **dépôt par l'Entreprise SEDEC titulaire du lot n° 3 du marché de travaux de construction de 8 logements d'un sous-traitant** : l'entreprise SAB à Tarbes (65) pour les travaux d'enduits extérieurs pour un montant H.T de **19 845 €.**

Marché de sous-traitance accepté à l'unanimité des membres présents.

8° - **Monsieur le Maire fait un rappel des diverses manifestations de l'été :**

**5 juillet 18 h 30** : Spectacle Pronomade(s)

**12 juillet** : Chants polyphoniques bigourdans à l'Eglise de Boussens à 20 h 30 avec la formation « Vox Bigerri »

**27 et 28 juillet** : 10<sup>e</sup> festival Country

**11 août** : Vide-greniers

**13 août** : Commémoration 30<sup>e</sup> anniversaire explosion BASF (Sidobre)

**15 au 17 août** : Fête Locale

**9° - Questions diverses :**

- Monsieur RAMEAU fait un compte-rendu des diverses réunions auxquelles il a assisté.
- Monsieur RAMEAU demande que les panneaux signalant la vidéoprotection soient plus grands.
- Monsieur RAMEAU informe l'assemblée qu'un exercice incendie a été réalisé à la cantine. Des plans d'évacuation doivent être mis à jour.
- Monsieur SANS fait part du bon rendement de la piscine depuis son ouverture le 18 juin.
- Monsieur PIZZATO propose que la journée citoyenne soit reconduite en septembre 2019.
- Monsieur PIZZATO fait part de la restructuration du service des finances publiques.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée la séance est levée à 20 h 15.

A BOUSSENS le 2 juillet 2019

Le Maire  
SANS

